



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Azzam AHDAB
DSC CFDT

L'accord sur le « Suivi de la durée et de la charge de travail des cadres au forfait Jours » négocié par la CFDT comporte des mesures importantes pour préserver la santé.

Ces mesures s'appuient sur un principe défendu par la CFDT : « les cadres sont responsables et font en sorte d'être présents quand il le faut. Ils doivent alerter en cas de surcharge de travail ».

Cet accord confirme :

- La possibilité de **réviser ses objectifs de l'EAE à tout moment** pour équilibrer la charge de travail.
- L'autonomie des cadres dans l'organisation de leur emploi du temps et dont la nature des fonctions **ne les conduit pas à suivre l'horaire collectif**.
- Le **droit au repos** pour ne pas dépasser le nombre d'heures par jour et le nombre de jours travaillés par an.

CFDT MAG N° 23

1er syndicat dans le secteur privé et de la branche télécom

La CFDT résume la RDR 2019 en 2 mots :

POUVOIR D'ACHAT & DEVELOPPEMENT DURABLE

-> REVUE DE REMUNERATION 2019

✓ En cas d'augmentation, celle-ci est au minimum de 20 € bruts mensuels.

	<u>Etam jusqu'à Chef de service adjoint</u>	<u>Chef de service et plus</u>
Recommandation moyenne	2,2 %	<u>2 %</u>
Evolutions, promotions	0,6 %	
	<u>2,8 %.</u>	<u>2 %</u>

-> PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS EN COMMUN A HAUTEUR DE 80 % AU LIEU DE 60% REMBOURSES ACTUELLEMENT

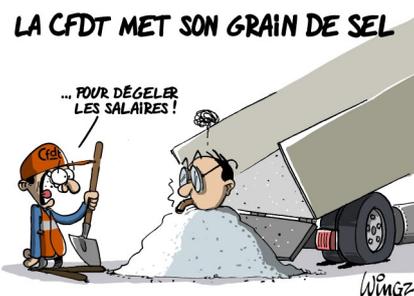
(au sein des périmètres urbains Navigo par exemple intra-région).

-> PRIME MACRON



<u>Rémunération brute annuelle en 2018</u>	<u>Prime*</u>
inférieure ou égale à 24 000 €	600 €
entre 24 001 € et 30 000 €	450 €
entre 30 001 € et 36 000 €.	300 €

* Au prorata du temps de présence dans l'entreprise



DSC : Azzam AHDAB; **RS CCE** : Christophe DUPUIS

Mandatés : Nicolas GATINEAU, Sanaa TAFFAH, Imad AMOUR, Alioune MBAYE. **Elus** : Danielle HERRERA, Lynda OULD AMI, AHMED OUESLATI, Yasmina MILIVOJEVIC, Nicolas MARTIN, Mohamed HAMDOUNE, Stéphanie BOIRAT, David GHANEM, Jean-Pierre BOISSEL, Sarah-Jane PARTEL Morad ABDELLAOUI.

« Mars—2019 »

Retrouvez toutes les informations sous : [Wooby/CFDT/](#) ou sur twitter [@cfdtbt](#)

Note de cadrage : RDR 2019!

La CFDT a négocié une enveloppe globale pour l'ensemble des salariés.

Selon l'accord NAO sur les salaires, le pourcentage de l'augmentation dépend de 3 critères :

1 - <u>mérite</u>,	<i>en reconnaissance des résultats obtenus, (si vous avez bien travaillé, vous ne devriez pas avoir zéro).</i>
2 - <u>potentiel</u>,	<i>en prévision des services qu'il rendra (il n'y a aucune raison de penser que vous n'allez pas bien travailler).</i>
3 - <u>valeur marché</u>	<i>La valeur marché est l'arlésienne qui justifie tout. En accordant une augmentation, BYTEL augmente la valeur marché : faire un panel de comparaison pour connaître cette valeur (expérience, compétences et la qualification pour le même poste).</i>

Le zéro n'est donc pas acceptable !

Avez-vous une question?

La CFDT organise une journée porte ouverte le « **5 avril** » - de 12h à 14h Locaux syndicaux B0.